

ASSOCIATION DOMAINE DES JONQUIERES ET DES LILAS

SIRET 533 126 595 00016 - R.N.A. W643004980

5 Rue des Myosotis 64000 PAU

Procès - Verbal de l'Assemblée Générale

du 23 juin 2018

Le 23 juin 2018 à 18 heures, s'est tenue l'assemblée générale de L'ASSOCIATION DOMAINE DES JONQUIERES ET DES LILAS dans la rue des Myosotis à PAU.

Avec quarante-sept membres présents, le quorum est largement atteint et l'assemblée générale délibère valablement. Monsieur Jean SOUBERBIELLE GRADA préside la séance et, en l'absence de Madame Karine LETELLIER, Monsieur Félix RULLIERE exerce les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur SOUBERBIELLE GRADA rappelle qu'aux termes des statuts, les délibérations de l'assemblée générale ordinaire sont adoptées à la majorité des voix des membres présents.

Monsieur SOUBERBIELLE GRADA communique à l'assemblée générale :

- **le bilan d'activité** de l'exercice 2017/2018 :
pour l'essentiel, le repas annuel
mais également les interventions auprès des élus, de l'administration et de la police
concernant la sécurité du quartier, la desserte des bus ou l'installation de la fibre optique
- **le budget de l'exercice**, ressources et dépenses, et les comptes de l'association.
La subvention de 400 € allouée par la Mairie n'est pas encore effective.
Le solde du compte bancaire s'élève à 150 €uros.
- **les projets** en cours, en particulier pour la sécurité du quartier.
Il invite les membres de l'association à formuler des propositions.

L'assemblée générale vote les trois résolutions correspondantes à main levée et les approuve chacune à l'unanimité.

Pour ce qui concerne le Conseil d'Administration, il est procédé par un vote à main levée :

- au renouvellement des huit Administrateurs sortants :
BAGUET Jean-Claude
DA COSTA José
JEGOUZO Olivier
LETELLIER Karine
MAISON Jean-François
PERMASSE LABIE Marie-Thérèse
RULLIERE Félix
SOUBERBIELLE GRADA Jean

- à l'**élection** de Madame Ginette NAUDY. Aucun autre membre de l'association ne s'était porté candidat.

Conformément aux statuts, le mandat des Administrateurs dure quatre exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2022. Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, l'assemblée générale se termine à 19 heures.



En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal.

Certifié exact et sincère, à PAU, le 25 juillet 2018

Le Président,

Le Secrétaire de Séance

Jean SOUBERBIELLE GRADA

Félix RULLIERE